

Une prostration commerciale n'offrant que peu d'exemples dans le passé des peuples, a atteint le nouveau comme l'ancien monde, sans épargner le Canada. C'est un nuage qui voile pour un instant le soleil de notre prospérité.

Le discours du trône ne pouvait passer sous silence cette période d'épreuves que nous traversons.

Espérons avec Son Excellence que les indices meilleurs qui déjà nous sont parvenus, sont les avant-coureurs d'un éclatant réveil commercial et d'une activité salubre et durable dans les affaires, et remercions la Providence de nous avoir sauvés des conséquences extrêmes de cette crise qui, en somme, a laissé intacts chez nous les germes de la prospérité nationale.

L'achèvement prochain de la colossale entreprise qui, suivant l'acte de 1867, doit relier l'ancienne province du Canada aux provinces maritimes, sera un événement que nous saluerons tous avec bonheur. Nous pouvons apprécier par anticipation les immenses avantages que l'Intercolonial, une fois terminé, rapportera au Canada.

En nous reportant à moins de vingt ans en arrière; alors que les communications ordinaires étaient si longues et si difficiles entre la province de Québec et celles du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse; alors que les relations commerciales entre l'ancien Canada et les provinces maritimes étaient presque nulles, nous pourrions mieux comprendre l'importance de cette grande voie ferrée lorsqu'elle sera ouverte au trafic, et qu'au moyen des autres réseaux de chemins de fer, les produits et les marchandises pourront être transportés sans interruption d'Halifax ou de St. Jean jusqu'aux chemins de fer les plus reculés d'Ontario.

Complément nécessaire à l'œuvre de la confédération, cette entreprise a été longtemps retardée par des causes inévitables, ou plutôt évitables, mais peu évitées. L'activité et le contrôle de l'honorable ministre des Travaux Publics, depuis qu'il est au pouvoir, ont beaucoup contribué à hâter le jour de l'inauguration, et j'espère que l'année prochaine, à pareil jour, nos amis les députés d'Halifax, de St. Jean, de Richmond, d'Inverness, de Northumberland, de Sunbury et des autres comtés des provinces maritimes, pourront dire

M. TASCHEREAU

qu'ils sont venus remplir leurs devoirs législatifs sans être obligés de passer par le territoire de nos voisins, et qu'ils ont fait le voyage entièrement sur le sol canadien.

Notre jeune province de l'Île du Prince-Edouard, à qui le ciel n'a rien refusé en fait de nature et de climat, n'avait pas encore l'avantage d'une voie ferrée pour communiquer d'un bout à l'autre de son territoire. Félicitons-la avec Son Excellence de l'ouverture de son chemin de fer. On me dit qu'il a des détours et des caprices; mais une allée trop droite dans un beau jardin, gâte le pittoresque. Notre belle petite Île du Prince-Edouard, qui n'est autre chose qu'un jardin entouré d'eau, n'a pas voulu de la ligne droite, qui détruit la poésie en supprimant le pittoresque. Et voilà pourquoi son petit chemin de fer, qui n'est autre chose qu'une allée sans cailloux, est un peu plus long que les autres parce qu'il serpente un peu, et disons le mot, parce qu'il est un peu plus tortueux que ne le sont généralement les chemins de fer dans les pays qui ne sont pas des jardins.

Il m'en coûte de laisser ce petit paradis terrestre pour parler des autres questions qui font le sujet du discours du trône; mais l'usage constitutionnel, dont je suis l'esclave en ce moment, ne me laisse pas même le choix des transitions.

La Chambre sera heureuse d'apprendre que s'il y a un retard apporté au règlement de la compensation que nous avons droit d'obtenir des États-Unis, pour la jouissance de nos pêcheries, en vertu du Traité de Washington, ce retard n'est pas l'œuvre de notre gouvernement, qui a déjà fait nommer le commissaire impérial.

Il est probable que pendant cette session nous connaîtrons les causes de la lenteur du gouvernement américain à nommer son propre commissaire. Il est excessivement regrettable que de pareils délais aient été apportés au règlement de cette question internationale, dans l'intérêt de la bonne entente et de l'harmonie qui ne doivent cesser de régner entre le peuple canadien et le peuple américain dans le cours de toutes ces négociations qui résultent du Traité de Washington; il est important que pareille temporisation ne se renouvelle plus.